

Vigne : un pesticide mis hors d'état de nuire

L'arsénite de soude, interdit d'emploi, est dangereux pour la santé. Une opération nationale de collecte pour récupérer les bidons se déroule cette semaine dans la région.

« Je suis content de ne plus utiliser ce genre de produit. » Viticulteur dans le Saumurois, Jean-René Beaumont livre avec soulagement une cargaison bien encombrante au dépôt de la Société commerciale de produits agricole (SCPA) au Puy-Notre-Dame (Maine-et-Loire). Trois bidons de 10 litres, frappés d'une tête de mort, qu'il sort de son coffre, les mains gantées de caoutchouc rouge. Trois bidons aussitôt pris en charge par un salarié du dépôt, protégé par une combinaison, un masque et des gants. Les trois bidons sont emballés dans un sac plastique, puis entreposés, en lots de 500 kg, dans des caisses en carton.

Non, ce n'est une nouvelle version du « Salaire de la peur », film dans lequel, rappelez-vous, Yves Montand conduit un camion bourré d'explosifs. Il s'agit de l'opération nationale de collecte d'arsénite de soude, un produit de traitement de la vigne. Efficace pour tuer les champignons, ce

pesticide présente un risque cancérigène avéré pour la santé des viticulteurs et de leurs salariés. D'où son interdiction d'emploi en novembre 2001. Selon le ministère de l'Agriculture, il reste depuis lors 1 800 tonnes en stock dans les exploitations viticoles. La mise sur pied récente d'une filière de récupération et de traitement de ces déchets permet, enfin, leur neutralisation définitive.

En Pays de la Loire, Deux-Sèvres et Vienne, la collecte, gratuite et unique, bat son plein cette semaine. Les chambres d'agriculture l'animent. Les coopératives et les négociants réceptionnent les bidons dans dix de leurs dépôts avec du personnel formé pour manipuler les produits en toute sécurité. Les viticulteurs répondent présents : « Une quarantaine de nos clients sont venus au dépôt », comptabilise Pierre Bonnet, de la SCPA. Selon Yoan Corvaisier, de la chambre d'agriculture de Maine-et-Loire, entre 40 et 50 tonnes seront rassemblées en Anjou au terme de la collecte. Elles seront acheminées en Normandie dans une usine de traitement de la société Labo services, filiale du groupe Suez. Avant d'être enfouies, dans un centre

de stockage des déchets ultimes. Après cette collecte, la détention d'arsénite est passible de sanction et les frais d'élimination à la charge de l'agriculteur.

La mise hors d'état de nuire de l'arsénite de soude est en bonne voie. C'est bon pour l'environnement : voilà une ligne de rayée sur la liste des métaux lourds polluants des sols et de l'eau. C'est bon pour la santé des agriculteurs : « A une époque, on utilisait ce produit à la lance avec un pulvérisateur sur le dos », se souvient Olivier Lecomte, viticulteur. C'est bon pour la santé des amateurs de grillades sur braise de ceps de vigne. Mais il y a un grain de sable : « Il n'existe pas sur le marché de produits de substitution pour traiter les maladies du bois. La mortalité des plants augmente. C'est un gros souci », disent les viticulteurs.

Xavier BONNARDEL.